REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261013-2026_08_03-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

13 OCTOBRE 2026

N° 2026-08-03

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du sept octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué·es présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 135
Présents (mini 30) : 49
Nombre de voix
En exercice : 262
Présentes : 67
Représentées : 77
Total (mini 132) : 144
Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 10 voix)
Agnès ROSSI

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)
Éric PHELIPPEAU

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Philippe CAHN, Kevin QUEYREL, Pascale ROCHAS

44 représentants des communes et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Philippe AILLAN, Dominique ANTOINE suppléant, Oriane BAJARD suppléante, Françoise BELLANGER, Catherine BELAOUS, Olivier BLANCHARD, Éric BOLLARD, Francis BOMPARD, Béatrice BOSSENNEC, Simiane BOUCHARD-RAZY, Éric CHAPON, Gilles CREMILLIEUX, Alain DAUMAS, Emilie DECLERCQ, Emmanuelle DONTENWILL, Adrien DONZET, Marie-José DUFOUR, Bruno EYSSERIC, Patricia EYSSERIC, Anne GENTIL, Gérard HANUS, Pierre HEILBRONN, Didier IMBERT suppléant, Vincent JACQUEMART, Carol JOHNSON-LEGAL, Simon LERICHE suppléant, Didier LEROY, Lucie LETELLIER, Dominique MALLIE, Valérie MATTERA, Anthony MILLOT, Joëlle NOGUER, Nicole PELOUX, Patrick PERRIER, Marc PICCARDI, Jeanne PUDDU, Yannis ROCHAS, Marianne ROUX, Yann RUDANT, Christelle RUYSSCHAERT, Catherine SABINE suppléante, Marianne SALLES, Lionel TARDY.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Rosy FERRIGNO et Philippe LEDESERT à Philippe CAHN, Jason PEYRE à Gilles CREMILLIEUX, Fabienne BARBANSON à Bruno EYSSERIC, Coralie GRIFFARD à Anne GENTIL, Fabien LIMONTA et Corinne MOULIN à Éric PHELIPPEAU, Claude AURIAS et Patricia PICARD à Kevin QUEYREL, Jean-Charles BORGHINI et Chantal EYMEOUD à Agnès ROSSI, Marianna BRIANÇON à Marianne ROUX, Justine EFFANTIN et Marlène MOURIER à Christelle RUYSSCHAERT, Corinne LESCURE à Marianne SALLES

Délégué·es excusé·es

Thierry BRUSSET, Joël CHAUVIN, Christiane DESAILLOUD, Brigitte DURON, Emma GARNIER, Henri GRAUGNARD, Natacha KISSLER, Karine PENONE, Carole ROUX, Danielle TOUCHE, Brigitte WURMSER.

Invitées excusées

Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

Christel MORIN, conseil départemental de la Drôme
Elisabeth CHABOT, conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

REÇU EN PREFECTURE
le 16/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20261013-2026_08_03-

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Charte régionale de l'Eau de la Région Sud

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,
Soucieuse des impacts du changement climatique et au regard de son attractivité démographique, la Région Sud a élaboré une charte régionale de l'eau, outil de référence pour l'aide à la décision et cadre d'une démarche prospective à l'horizon 2030, L'objectif majeur de la démarche engagée par la Région et ses partenaires est de garantir durablement l'accès à l'eau pour tous.

Cet objectif est associé à 5 grands principes :

1. Les spécificités régionales, de la montagne à la mer, doivent être prises en compte dans la recherche de l'équilibre entre la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques et les usages ;
2. La solidarité doit s'exercer entre territoires, citoyens, et usages, pour garantir aux générations futures une ressource de qualité ;
3. La sobriété est le dénominateur commun de toutes les actions en matière de gestion de l'eau ;
4. Une gouvernance partagée entre tous les acteurs de la région est la seule garantie d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau ;
5. La maîtrise publique est une condition nécessaire pour une gestion transparente de la ressource en eau.

La Présidente indique, qu'à l'invite de la Région, le Syndicat mixte siège au sein de l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA).

Conformément au règlement intérieur de l'AGORA, la Présidente propose d'approuver la charte régionale de l'eau, de s'engager à en respecter les principes, et à les promouvoir à travers l'action du Syndicat mixte du Parc.

Délibération

- Considérant la Charte régionale de l'eau « Agir aujourd'hui pour anticiper demain » ;
- Considérant le courrier de la Présidente de l'AGORA en date du 31 juillet 2026 ;
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure « I.3.1 Connaître la ressource en eau et organiser durablement son usage »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité syndical

- **Approuve** la Charte régionale de l'eau de la Région Sud jointe à la présente délibération
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 16/10/2026
et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.